

# LISTE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES SERVICE ENFANCE JEUNESSE 2025



## 1. Inscription administrative : Avoir accès au Portail Famille.

Ce dossier est **annuel** et vous permet d'accéder au **Portail Famille** de la Communauté de Communes des Villes Sœurs. Il est **obligatoire pour participer aux activités** proposées par le Service Enfance Jeunesse pour l'ensemble de **l'année 2025**.

Tout dossier incomplet ou rendu hors délai, ne permettra pas l'accès à la réservation sur le Portail Famille.

Si vous possédez **déjà un accès au Portail Famille**, **aucun mail** d'activation ne vous parviendra. Votre identifiant et mot de passe restent inchangés.

Si vous n'avez **jamais eu accès au Portail Famille**, un **mail d'activation** de votre compte, contenant vos identifiants de connexion, est envoyé. Attention, ce **mail peut arriver dans vos indésirables**.

## 2. Les documents obligatoires à rendre

**Fiche Famille** (1 par famille)

**Fiche Enfant** (1 par enfant)

**Document fiscal 2024** des responsables légaux **uniquement résidant sur les 28 communes**

*Ou Document fiscal 2024 des grands parents de l'enfant habitants sur les 28 communes (exclusivement pour les ALSH)*

*Ou Certificat de scolarité de l'année en cours, des enfants scolarisés sur l'une des 28 communes (exclusivement pour les ALSH)*

**Photo** de l'enfant

**Vaccinations obligatoires** à jour dans le carnet de santé

**Avis d'imposition 2024 du FOYER** sur les revenus 2023 (*pour la participation financière du CIAS, uniquement pour les résidents des 28 communes*). Ce document faisant office de document fiscal.

**Certificat de scolarité** de l'année en cours (*Obligatoire uniquement pour les enfants en 1ère année de maternelle*)

## 3. Les documents facultatifs selon la situation familiale

Dernier jugement, le cas échéant, uniquement les pages précisant les modalités de garde concernant le ou les enfant(s)

Bons **CAF 80** ou **CAF 76** 2025 pour prise en compte sur votre facture

PAI

## 4. Les inscriptions

### a. Les ALSH, Camp Ciné et CJB : Réserver et payer, avant chaque période de vacances. (Attention places limitées)

**Afin de pouvoir réserver et payer en ligne**, le dossier doit comporter l'ensemble des documents demandés ci-dessus.

La réservation et le paiement, avant la venue d'un enfant, est obligatoire avant chaque période de vacances.

### b. Les séjours, Road Trip, 100 Navigateurs : Pré-réserver sur le Portail Famille

**Après avoir pré-réservé**, le dossier du jeune passera en commission d'attribution des places. Un complément de dossier pourra être également à fournir. Le paiement sera alors (selon le séjour concerné) à faire sur le Portail Famille avant le départ dans le respect des délais indiqués.